

Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Rapport annuel 2024



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de protection des travailleurs et des relations du travail
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Qui sommes-nous? 03-06

Nos 3 piliers



1. Concurrence saine 07-11

2. Santé et sécurité 12-14

3. Droit du travail 15-17

Contact 18

Qui sommes- nous ?

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) compte une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs qui sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant **vos relations et vos conditions de travail**, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.



40
collaboratrices
collaborateurs
↳

Nos
compétences
sont au
service des
employés
et des
employeurs

Nos tâches

Maintenir et favoriser **la paix du travail** en assurant le règlement des conflits individuels et collectifs du travail.

Encourager le partenariat social et s'assurer du **respect des conditions de travail** et de salaires.

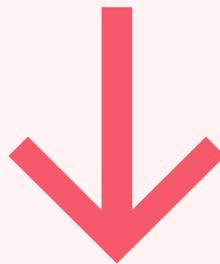
Assurer la protection des travailleurs et la promotion de la sécurité et de la santé, ainsi que la prévention des accidents du travail.

Lutter contre le travail au noir, le dumping salarial et social, ainsi que les abus à l'aide sociale.

Nos prestations

Nos spécialistes du droit du travail **collaborent avec les entreprises** de façon à trouver les solutions les mieux adaptées à la réalité du terrain.

Nos spécialistes, soutenus par des médecins du travail, ergonomes et hygiénistes, **conseillent les entrepreneurs** lors de l'aménagement de postes de travail, de façon à en **optimiser la configuration et la sécurité**.



Au service des employeurs comme des employés, nous offrons des conseils et solutions gratuits en matière de :

1

Concurrence saine

Contrôle en matière de conditions sociales et de concurrence déloyale, accès facilité aux marchés publics pour les entreprises inscrites sur les Listes de participation et d'aptitude.

2

Santé et sécurité

Examen et approbation de plans, aménagement des postes et locaux de travail, analyse de risques en entreprise, prévention du stress et du burnout, gestion des horaires, conseils techniques et médicaux, formations spécifiques, etc.

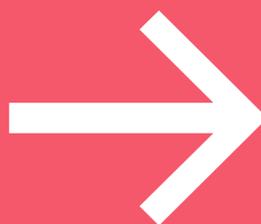
3

Droit du travail

Permanence juridique, conseils sur les conditions contractuelles et assurances sociales, règlement des conflits individuels et collectifs, concertation entre partenaires sociaux.



Concurrence saine



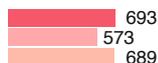
Maintenir une concurrence saine

Représentant **1,2 milliard de chiffre d'affaires non déclaré pour notre canton**, les conséquences directes du travail au noir sur l'emploi, mais aussi sur les pertes qui en découlent en matière d'impôts et de cotisations sociales, sont colossales. Les distorsions de concurrence qu'il génère sont néfastes tant pour les entreprises que pour les conditions de travail et de salaire des travailleurs. De même, les risques de dumping liés à la libre circulation des personnes et les abus à l'aide sociale sont au cœur des préoccupations de l'Inspection de l'emploi et de l'aide sociale.

Lutte contre le travail au noir et les abus à l'aide sociale

La section de l'Inspection de l'emploi et de l'aide sociale recherche et investigue toute situation susceptible de constituer un abus ou de la concurrence déloyale.

693 entreprises contrôlées soit 8'982 travailleurs

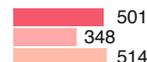


235 enquêtes menées

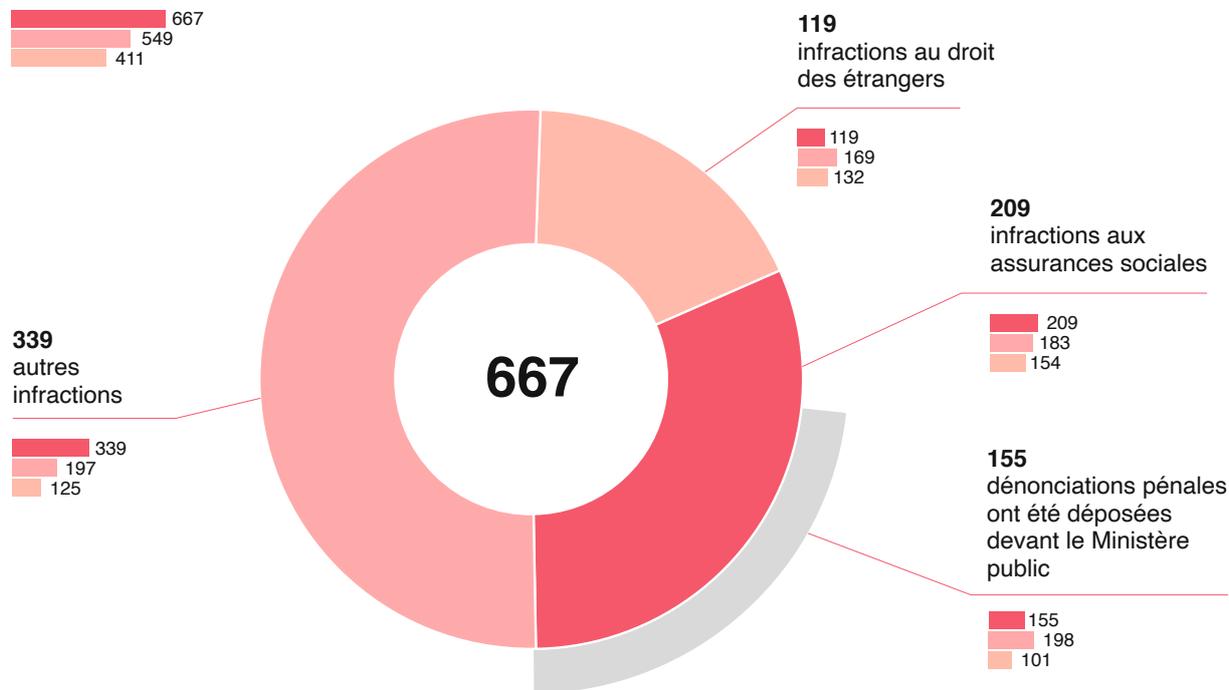


501 contrôles spontanés

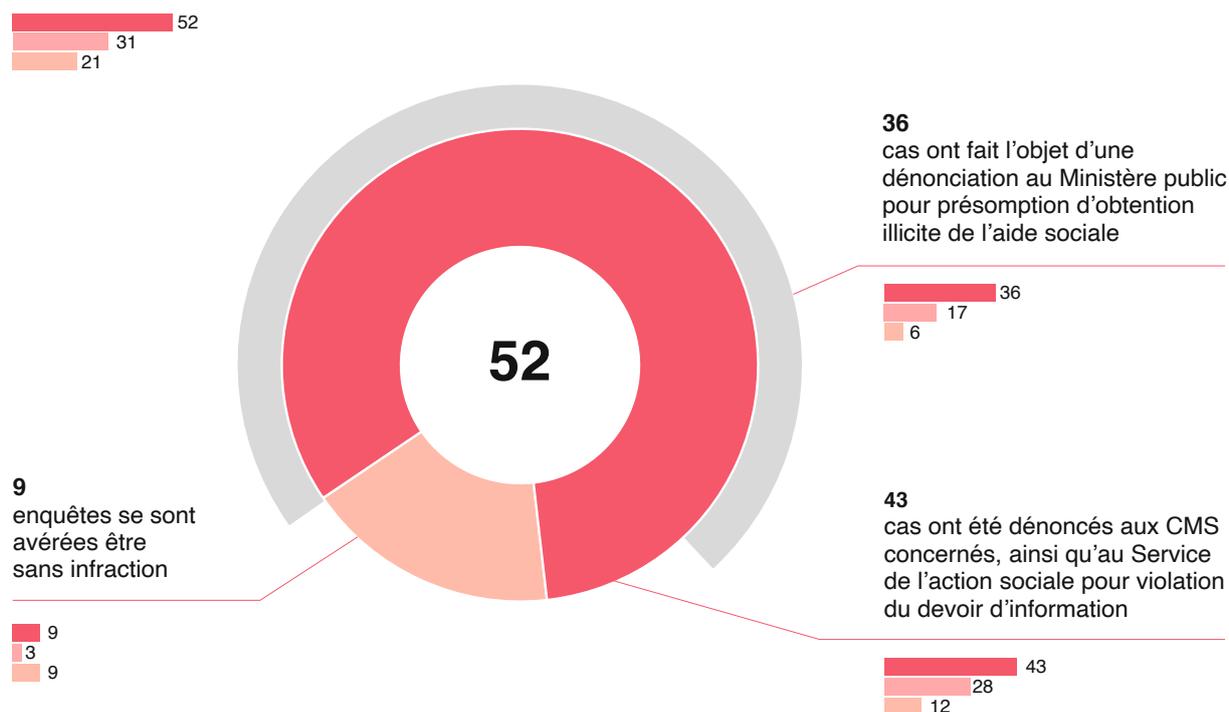
principalement dans les secteurs suivants:
 construction, hôtellerie-restauration, remontées mécaniques (2'330 travailleurs contrôlés), soins à la personne, cavistes, commerce de détail et économie domestique.



667 situations d'infraction relevées



52 contrôles ont été réalisés dans le domaine des abus présumés à l'aide sociale



2024 2023 2022

Observation du marché du travail

Respect des conditions de salaires

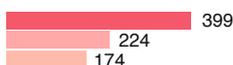
38 entreprises de l'UE

ayant détaché des travailleurs en Valais se sont vues interdites d'offrir leurs services en Suisse



399 entreprises indigènes

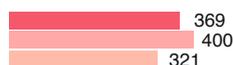
4'986 travailleurs, ont été contrôlées en termes de salaire



154 structures d'accueil de la petite enfance contrôlées par l'OVE

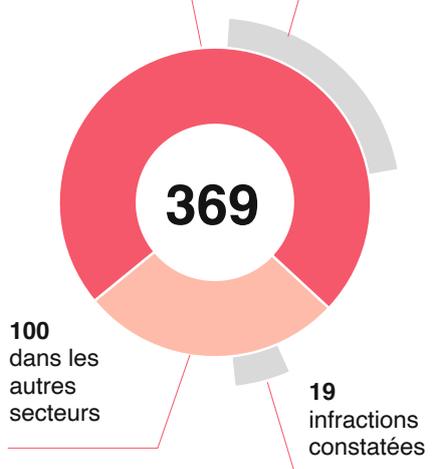
1'790 employés

369 contrôles de travailleurs détachés et indépendants européens



269 commissions professionnelles paritaires des branches de la construction

80 infractions constatées



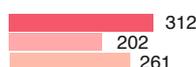
Des analyses de salaires ont été initiées dans 21 branches

23 contrôles dans le secteur des remontées mécaniques
 12 dans celui de l'aide à domicile
 9 dans la vente de détail
 8 dans l'économie domestique
 6 dans le transport de choses

En 2023, 14 cas de sous-enchère salariale avaient été identifiés dans les domaines de la construction, de l'économie domestique, de l'industrie manufacturière et des remontées mécaniques.

312 sanctions infligées

équivalent à un montant total prononcé de plus de CHF 618'000.-



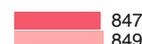
250 coursiers contrôlés

à la fois sur le terrain et de manière administrative. Au total, 217 rapports ont été transmis aux différentes institutions (dont la Caisse cantonale de compensation) et services concernés, ainsi qu'au Ministère public. Dans l'attente d'une décision, le statut d'indépendant pour les coursiers n'est pas reconnu.

Marchés publics : contrôle des conditions de travail et des qualifications professionnelles

Le Service appuie les adjudicateurs par le contrôle des conditions de travail et des critères d'aptitude. Grâce aux Listes de participation et d'aptitude, **847 entreprises préqualifiées y sont inscrites** par les soins du Service. Ces dernières peuvent soumissionner de manière facilitée à l'ensemble des marchés publics.

847 entreprises préqualifiées inscrites



Trois outils de prévention précurseurs

Site web « LPA »

Cette plateforme permet aux soumissionnaires de s'inscrire sur une ou plusieurs Listes de participation (atteste du respect des conditions de travail) et d'aptitude (atteste du niveau de formation) en ligne, tout en diminuant leurs charges administratives.

« eBadges »

Ce dispositif, qui consiste à munir d'une carte d'identification les travailleurs de la construction œuvrant sur certains marchés publics, d'ici à l'été 2025, va permettre de multiplier le contrôle du respect de leurs conditions de travail.

Application « BKMS »

Cette plateforme sécurisée permet au public depuis décembre 2021 d'informer de manière anonyme les organes compétents en cas de soupçons de fraude. 120 dénonciations ont été reçues par ce biais, dont 34 concernaient la section de l'Inspection de l'emploi et de l'aide sociale.

Ces outils concrétisent deux objectifs du Canton : renforcer son exemplarité dans son rôle de mandant et promouvoir la digitalisation.



Santé et sécurité

Maintenir des conditions de travail saines et durables

En particulier chez les jeunes travailleurs ↙

Le Service est fortement impliqué dans le soutien et la vérification du respect des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents au poste de travail, en particulier chez les jeunes travailleurs. La perméabilisation croissante de la vie professionnelle et de la vie privée, accrue notamment suite aux vagues pandémiques et à la généralisation du télétravail, a mis au jour de nouveaux risques.

Parallèlement, l'inspection cantonale du travail a continué d'assurer ses missions à 3 niveaux :

Prévention primaire

Réduction des risques à la source, de façon à éviter les « erreurs irréparables » dès la planification des postes et locaux de travail.

Validation de 792 plans des nouveaux projets de postes de travail en construction.



Poursuite des projets sur :

- les moyens d'améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins et des EMS/CMS,
- l'identification des moyens d'action en matière de sensibilisation à la santé-sécurité au travail lors de la création d'entreprises
- la protection des travailleurs contre les coups de chaleur, à travers des bracelets-alarmes, réalisés par le médecin et l'hygiéniste du travail de l'Institut Central des Hôpitaux.

Prévention secondaire

Supprimer les symptômes

628 visites d'entreprises et actions de prévention permettant d'orienter les employeurs sur les opportunités d'améliorations en partie via le contrôle de toutes les nouvelles places d'apprentissage (256).



Prévention tertiaire

Réparer les dommages subis en intervenant dans les cas les plus critiques par des enquêtes d'accidents ou analyses de plaintes.

Le Valais compte un taux d'accident de 8,4%, contre 6,2%, en moyenne en Suisse romande.

10'700 accidents professionnels ont été annoncés en 2023,



dont 692 accidents graves.



Risques psychosociaux

(RPS)

Avec la pénurie croissante de main d'œuvre, les entreprises prennent de plus en plus conscience du fort impact de l'organisation, de l'encadrement, de l'implication des employés et des moyens de surveillance sur les relations et le climat de travail.

La prévention des RPS passe par l'identification des causes et non seulement par la gestion des effets.

La définition d'un concept de prévention, la sensibilisation et la formation à tous les niveaux, de même que l'engagement de ressources spécialisées, doivent permettre de prévenir les risques et gérer les conflits et le niveau de stress, pour le bien de tous.

Notre psychologue du travail a traité une trentaine de dénonciations qui représentent 60 entretiens individuels et 25 visites en entreprise.

Enregistrement du temps de travail

Le système suisse est l'un des plus flexibles d'Europe. L'enregistrement du temps de travail et de repos constitue le principal moyen de prévention des risques d'épuisement professionnel.

La renonciation à l'enregistrement ne peut être mise en place que dans des cas exceptionnels et à des conditions très précises. Sauf cas particulier, le travail de nuit, du dimanche ou un jour férié n'est pas autorisé.

En 2024, 299 permis de travail exceptionnels ont été délivrés pour des travaux non planifiables urgents.



Accidents majeurs

Le Valais compte les plus importants sites chimiques de Suisse après la région de Bâle, principalement à Monthey et à Viège. Il dénombre 42 entreprises soumises à la législation sur la protection contre les accidents majeurs.



Chaque installation fait l'objet d'évaluations de risques régulièrement remises à jour, à savoir 16 rapports succincts et 2 études de risque en 2024.

Des exercices périodiques d'intervention en cas d'accident majeur sont réalisés en entreprise, impliquant les états-majors communaux et les partenaires d'intervention « feux bleus ».



Développer le droit collectif

En Valais, les conditions de salaire et de travail sont notamment définies dans **11 conventions collectives de travail (CCT)** étendues, principalement dans les métiers du bâtiment, et **10 contrats-types de travail (CTT)** notamment dans les secteurs de la vente, de l'agriculture, de l'économie domestique, des transports, des remontées mécaniques et des bureaux d'architectes-ingénieurs.



Objectifs

Accompagner un partenariat social actif permettant de maintenir les sphères de décisions en Valais, pour tenir compte des particularismes locaux.

Garantir une formation de qualité et sa prise en compte dans la fixation des salaires.

Assurer des conditions-cadres unifiées.



Réalisations

La nouvelle CCT des soins de longue durée (EMS-CMS) a été signée.

Un nouveau CTT a été édicté pour les bureaux d'architectes et ingénieurs, ainsi que pour l'agriculture.

Règlement des conflits de travail

À travers les 1'300 heures de permanence juridique que notre Service met à disposition du public, ce sont **5'156 personnes qui ont pu bénéficier de conseils en lien avec le droit du travail.**



574 requêtes de conciliation ont été déposées, dont 86% ont été réglées au stade de la conciliation.

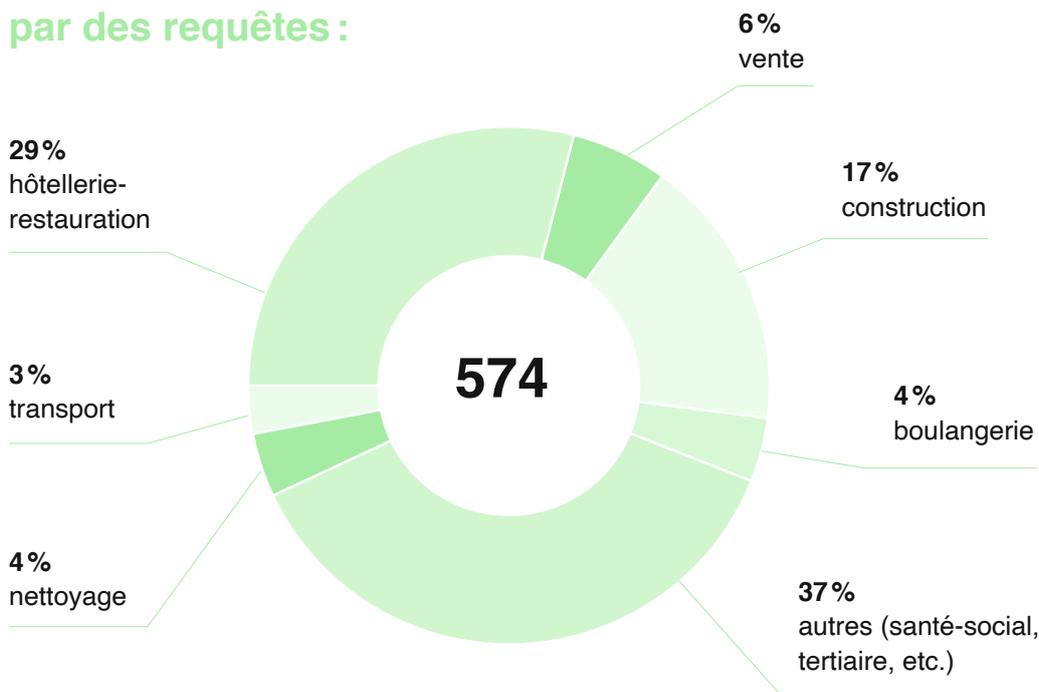


1 dossier a été déposé devant la Commission cantonale en matière de loi sur l'égalité entre hommes et femmes sur le lieu de travail.



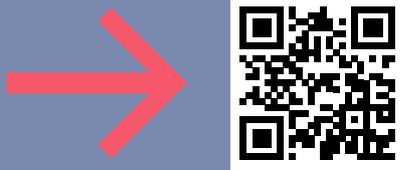
L'Autorité de conciliation en matière de droit du travail, qui est la première instance judiciaire en cas de conflit entre un employeur et un travailleur, permet le règlement à l'amiable de la majorité des dossiers et cela gratuitement, sans paiement de frais de justice. Elle favorise également la reprise du dialogue et laisse la possibilité à chacun de s'exprimer librement.

Domaines concernés par des requêtes :



Site internet

Accédez à notre site internet
en scannant ce QR code !



Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Rue des Cèdres 5
1950 Sion
027 606 74 00
SPT@admin.vs.ch
www.vs.ch/web/spt